

# investissement

	page
1 - Participations au capital	75
3 - Prêts et cautionnements	84
4 - Subventions	89

# participations *au capital*

	page
ILE DE FRANCE CAPITAL	76
INVEST'95	78
Cofinancement OSEO	79
Val d'Oise Business Angels	80
Business Angels des Cités (BAC)	81
Le Fonds stratégique d'investissement	82
CapDecisif Management : 2 Fonds de capital-risque d'amorçage régional	83

## ILE DE FRANCE CAPITAL

### PRÉSENTATION

IDF CAPITAL (anciennement Ile-de-France Développement), société de capital-risque, investit de la création à la reprise de petites et moyennes entreprises implantées en région Île-de-France.

Il bénéficie d'un actionariat ancré dans l'économie régionale :

- **Institutionnels** : Région Île-de-France, CCI Paris, CCI Essonne, CCI Yvelines-Val d'Oise.
- **Banques, Sociétés de capital-risque et Assureurs** : BRED, BP Rives de Paris, BP Val de France, CDC Entreprises, Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel, Crédit Agricole IDF, Dexia Crédit Local, CIC, ESFIN, Finama, Império, Natixis Private Equity.
- **Industriels** : Aéroports de Paris, Industries Marcel Dassault, François Lacoste.

En soutenant plus de 185 entreprises depuis son origine, IDF CAPITAL a démontré un véritable rôle moteur dans l'économie francilienne.

Grâce à sa proximité avec les entreprises, son expertise et à son réseau relationnel, IDF CAPITAL a apporté aux entreprises plus qu'une intervention en fonds propre et a

permis à de nombreuses participations de connaître un fort développement.

IDF CAPITAL gère actuellement 17 millions d'Euros.

IDF CAPITAL est membre actif de l'AFIC (Association Française des Investisseurs en Capital) et à ce titre est signataire du Code de Déontologie.

IDF CAPITAL est également membre de l'UNICER (Union Nationale des Investisseurs en Capital pour les Entreprises Régionales).

### OBJECTIF

IDF CAPITAL intervient uniquement en fonds propres et quasi-fonds propres : actions ordinaires ou de priorité, obligations convertibles, bons de souscription d'actions...

### BÉNÉFICIAIRES

- Prise de participation minoritaire dans toute entreprise implantée en Ile-de-France.
- Phase : création (produit fini et commercialisé), développement, reprise d'entreprise.
- Secteurs d'activité : principalement industrie et prestataires de services industriels et technologiques (hors services de la vie et biotechnologies).

## MODALITÉS

Le montant des interventions varie de 100 000 à 900 000 € et exceptionnellement au-delà (en un ou plusieurs tours).

En fonction de la réalisation du plan initial, IDF CAPITAL peut réinvestir dans l'entreprise dans la limite de 900 000 €. En cas de tour de table plus important, nous faisons appel à un réseau d'investisseurs.

## CONTACT

### IDF CAPITAL

M. Sébastien BAILLY

6 Rue de l'Isly

75008 PARIS

Tel. : 01 44 70 61 61

Fax : 01 44 70 61 59

E-mail : [contact@idfcapital.fr](mailto:contact@idfcapital.fr)

Internet : [www.idfcapital.fr](http://www.idfcapital.fr)

## INVEST'95

### OBJECTIF

Mise en relation d'une entreprise développant un projet avec des « Business Angels » ou des investisseurs individuels qui deviennent actionnaires de l'entreprise, en particulier au moment de sa création.

### BÉNÉFICIAIRES

- Jeunes entreprises en phase de lancement,
- Jeunes entreprises existantes.

### INTERVENTION

En plus du financement (entre 10 000 et 100 000 € généralement), apport d'un réseau d'accompagnement et de conseils.

### CONTACT

#### INVEST'95

M. Hervé AZOULAY  
21 Rue Héloïse  
95160 MONTMORENCY  
Tel. : 06 83 83 97 49  
E-mail : h.azoulay@magic.fr

## Cofinancement OSEO

### OBJECTIF

OSEO intervient en cofinancement (partage du financement global de l'entreprise avec une ou plusieurs banques) sur des programmes d'investissement, de croissance externe ou de transmission. Pour accompagner le développement des entreprises, OSEO propose une large gamme de produits :

- Cofinancement en prêt moyen et long terme, crédit-bail mobilier ou immobilier,
- Cofinancement des entreprises en forte croissance en France ou à l'international qui ont besoin de renforcer leur structure financière, grâce au contrat de développement.

L'intervention en cofinancement, qui peut être associée à une intervention en garantie OSEO, facilite l'octroi du financement par la banque.

A noter qu'OSEO peut intervenir sur tous les financements qui concernent l'activité énergie –environnement : énergie renouvelable (fermes éoliennes, photovoltaïque..), la maîtrise de l'énergie (cogénération au gaz, réseaux de chaleur, chambres froides..) et la protection de l'environnement (centres d'enfouissement technique, stations d'épuration des eaux usées..).

### BÉNÉFICIAIRES

En cofinancement :

- Toutes les entreprises de plus de 3 ans d'existence quelle que soit leur taille,
- quelles que soient l'activité,
- et la structure juridique.

### CONTACT

#### OSEO

Mme Caroline MESSIN  
La Grande Arche – Paroi Nord  
1 Parvis la Défense  
92044 Paris la Défense  
Tel. : 01 46 52 92 54  
Fax : 01 46 52 92 03  
E-mail : caroline.messin@oseo.fr  
Internet : www.oseo.fr

## Val d'Oise Business Angels

---

### OBJECTIF

Val d'Oise Business Angels regroupe des investisseurs individuels souhaitant investir dans des entreprises en développement. Des projets font l'objet d'une analyse avant d'être soumis aux investisseurs pour décision.

### BÉNÉFICIAIRES

Porteurs de projet de création ou de reprise en phase d'amorçage.

### MODALITÉS

Les investissements sont compris entre 5 000 € et 40 000 €.

### CONTACT

**VAL D'OISE BUSINESS ANGELS**  
M. Christophe POUPART  
c/o NEUVITEC 95  
1 Mail Gay Lussac  
95015 CERGY-PONTOISE Cedex  
Tel. : 01 34 40 65 00  
Fax : 01 34 40 65 01  
E-mail : [contact@accet.asso.fr](mailto:contact@accet.asso.fr)  
Internet : [www.accet.asso.fr](http://www.accet.asso.fr)

## Business Angels des Cités (B.A.C)

### OBJECTIF

BAC répond aux problèmes de fonds propres en finançant directement une entreprise en création ou en développement, par une prise de participation minoritaire.

Après 3 à 7 années d'accompagnement, BAC revend en priorité ses participations.

### MODALITÉS

- Soutien professionnel dans l'élaboration du projet pour accélérer le développement d'une entreprise par un apport financier compris entre 30 000 € ;
- Accompagnement professionnel effectué par un expert (dirigeant d'entreprise importante, financier,...), en tant que « mentor » qui apporte son expérience, ses compétences et son réseau.

### MODALITÉS DES "SPEED BUSINESS MEETING"

#### Règles

- Places limitées,
- Accueil à 18 heures précises,
- Chaque participant dispose de 7 minutes précises pour convaincre le jury BAC,
- A l'issue des 7 minutes, le jury BAC rend un avis immédiat.

#### Critères d'investissement

BAC est une société de capital risque investissant dans les entreprises :

- de tous secteurs d'activité,
- ayant un potentiel de développement,
- créées ou dirigées par des personnes ayant durablement vécu dans une ville possédant une zone urbaine sensible ou implantées ou souhaitant s'implanter dans une ville possédant une zone urbaine sensible.

### CONTACT

#### BUSINESS ANGELS DES CITES (B.A.C.)

M. Mokhtar NAWAZ  
17 Avenue Gourgaud  
75017 PARIS  
Tel. : 01 42 27 47 70  
Fax : 01 42 27 47 70  
E-mail : [nawaz@entib.com](mailto:nawaz@entib.com)  
Internet : [www.scr-bac.fr](http://www.scr-bac.fr)

## Le Fonds stratégique d'investissement

### PRÉSENTATION

Société anonyme détenue à 51 % par la Caisse des Dépôts et 49 % par l'Etat Français, le FSI intervient en fonds propres dans des entreprises françaises porteuses de projets créateurs de valeur et de compétitivité pour l'économie. Le FSI prend des participations minoritaires et a vocation à intervenir seul ou en co-investissement.

### CRITÈRES D'INVESTISSEMENT

- Le FSI accompagne :
  - des PME de croissance,
  - des entreprises moyennes disposant d'un potentiel de création de valeur pour en favoriser le développement et l'innovation,
  - des entreprises moyennes dans des secteurs en mutation pour faire émerger des acteurs de référence et accélérer les redéploiements industriels,
- des grandes et moyennes entreprises cotées pour renforcer et stabiliser leur capital en appui d'une stratégie créatrice de valeur.
- Le FSI investit dans des projets rentables en prenant des participations minoritaires pour des durées limitées avec un horizon de moyen/long terme ;
- Il souhaite avoir recours à des co-investisseurs, publics ou privés, français ou étrangers ;
- Il s'implique dans la gouvernance des entreprises ;
- Il investit de manière privilégiée dans des entreprises stratégiques au regard de la compétitivité de l'économie.

### CONTACT

#### CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION

Direction Régionale Ile de France  
254 Boulevard Saint Germain  
75343 PARIS Cedex 07  
Tel. : 01 49 55 68 00  
Internet : [www.caissedesdepots.fr](http://www.caissedesdepots.fr)

## CapDecisif Management : 2 Fonds de capital-risque d'amorçage régional

### PRÉSENTATION

CapDecisif Management est une société de gestion de FCPR agréée par l'AMF.

CapDecisif Management gère deux fonds de capital-risque qui ont pour vocation d'investir en phase précoce dans les entreprises innovantes à fort potentiel.

CapDecisif Management est soutenu notamment par CDC Entreprise, la Région Ile-de-France et le Groupe Natexis, à 22 sociétés en portefeuille dans les Technologies de l'Information ainsi que dans le secteur des Sciences de la Vie et du Cleantech.

<http://www.capdecisif.com>

L'équipe de gestion entend accompagner activement les entrepreneurs des sociétés à haut potentiel qu'elles sélectionnent dans leurs réflexions stratégiques ainsi que dans la mise en œuvre de leur business plan.

CapDecisif 2 est un fonds de capital-risque investissant dès le 1<sup>er</sup> tour principalement en Région Ile-de-France, seul ou en leader,

dans les entreprises innovantes et technologiques en phase de démarrage avec un potentiel de croissance élevé.

### DISPOSITIF

Ces fonds associent la Région Île-de-France, CDC Entreprises, l'État et les Universités de l'Île-de-France, le Groupe Natexis Banques Populaires, Bayerische Landesbank, Caisse d'Épargne Île-de-France Ouest, Paris et Nord, Financière de Brie et Crédit Agricole.

### MODALITÉS

Intervention au capital des jeunes sociétés innovantes : Apport de 100 000 € à 2,5 M€.

### CONTACT

#### CAPDECISIF MANAGEMENT

M. Jérôme SNOLLAERTS

21 Bis, rue Lord Byron

75008 PARIS

Tel. : 01 75 00 01 00

Fax : 01 75 00 01 15

E-mail : [jerome.snollaerts@capdecisif.com](mailto:jerome.snollaerts@capdecisif.com)

Internet : [www.capdecisif.com](http://www.capdecisif.com)

# prêts

## *et cautionnements*

	page
SIAGI : Société de Caution Mutuelle de l'Artisanat et des Activités de Proximité	85
SIAGI : La Garantie à court terme	86
SIAGI : La Garantie Rebond	87
Scientipôle Initiative : Prêt d'honneur aux entreprises innovantes en création	88

# SIAGI (Société de Caution Mutuelle de l'Artisanat et des Activités de Proximité)

## OBJECTIFS

- Cautionnement mutuel ;
- Conseil, expertise et accompagnement des entreprises dans leurs phases de création, reprise et développement ;
- Accès au crédit pour le porteur de projet en donnant une garantie aux banques.

## MODALITÉS

Le fonctionnement de la SIAGI repose sur le principe de mutualisation. Chaque dépôt de garantie versé par un emprunteur vient alimenter un fonds de garantie collectif. Les frais SIAGI peuvent être intégrés au montant du prêt.

## BÉNÉFICIAIRES

Tous publics, de tous secteurs d'activités.

## CONTACT

### SIAGI

Mlle Claire CIPIERE  
2 Rue Jean-Baptiste Pigalle  
75009 PARIS

Tel. : 01 48 74 02 02

Fax : 01 48 74 04 03

E-mail : [ccipiere@siagi.fr](mailto:ccipiere@siagi.fr)

Internet : [www.siagi.com](http://www.siagi.com)

## SIAGI : La Garantie du court terme

### CONTEXTE

En créant la Garantie du Court Terme, la SIAGI s'engage encore plus auprès des entreprises dans le cadre de leurs besoins de crédit de fonctionnement. La SIAGI propose cette garantie seule ou en co-garantie avec les Collectivités Territoriales.

### BÉNÉFICIAIRES

- Entreprises créées depuis 2 ans ou entrepreneurs exploitant depuis 2 ans et ayant publié 1 bilan complet,
- Réalisant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 20 millions d'€ (plafond s'entendant pour un « groupe »),
- Entreprises ayant une cote de crédit 0, 3, 3+, 3++, 4, 4+, 5+, pour les entreprises recensées à la Banque de France.

### MODALITÉS

**Secteurs d'activité éligibles :** Artisanat, Commerce, Services, Industrie, Professions Libérales, sauf activités et intermédiation financières et professionnels de l'immobilier (promotion, marchand de biens, constructeurs...).

**Concours éligibles :** crédits par caisse à durée indéterminée :

- Ouverture de crédit confirmée ou non,
- Facilité de caisse et découvert confirmés ou non.

**Plafond d'intervention et quotité de garantie :**

Lorsqu'une collectivité territoriale partage le risque avec la SIAGI, le montant du crédit garanti est égal au montant du crédit autorisé par la Banque dans la limite de 50 000 €. Dans ce cadre, la quotité est égale à 70%.

En l'absence de co-garantie, le plafond est ramené à 25 000 € et la quotité plafonnée à 50 %.

### CONTACT

**SIAGI**  
Mlle Claire CAPIERE  
2 Rue Jean-Baptiste Pigalle  
75009 PARIS  
Tel. : 01 48 74 02 02  
Fax : 01 48 74 04 03  
E-mail : ccipiere@siagi.fr  
Internet : www.siagi.com

## SIAGI : La Garantie Rebond

### CONTEXTE

Une entreprise peut être amenée à demander une ligne de crédit supplémentaire (concours à court terme, engagement par signature etc...) alors que sa banque considère qu'elle a atteint les limites qu'elle s'était fixées. La SIAGI a décidé de créer une nouvelle formule de garantie visant à accompagner les entreprises existantes en proposant à la banque une garantie sur un crédit d'investissement mis en place récemment et en cours d'amortissement.

### BÉNÉFICIAIRES

- Entreprises créées depuis au moins 2 ans ou entrepreneurs exploitant depuis au moins 2 ans et ayant publié au minimum un bilan complet et une situation comptable,
- Réalisant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 20 millions d'€ (plafond s'entendant pour un « groupe »),
- Entreprises ayant une cote de crédit 0, 3, 3+, 3++, 4, 4+, 5+, pour les entreprises recensées à la Banque de France.

### MODALITÉS

#### Secteurs d'activité éligibles

Artisanat, Commerce, Industrie, Services, Professions Libérales, sauf activités et intermédiation financières et professionnels de l'immobilier (promotion, marchand de biens, constructeurs...)

### Concours éligibles

Le concours pour lequel la garantie est donnée en cours d'amortissement doit répondre aux caractéristiques suivantes :

- Avoir été débloqué en totalité depuis 2 ans au moins,
- Ne pas avoir connu un statut «douteux» au sens de la réglementation bancaire (impayé depuis 90 jours),
- Avoir financé un programme éligible à la garantie de la SIAGI.

### Quotité globale de garantie (dans la limite des plafonds)

Elle peut aller jusqu'à 50%, la fraction non couverte étant supportée par la Banque seule.

### Plafonds d'intervention (montant en k€)

Plafond du crédit <sup>1)</sup> garanti <sup>1)</sup>		1000
Plafond de l'engagement SIAGI	1 <sup>ère</sup> opération	400
	Opération faisant suite à une opération antérieure	500

<sup>(1)</sup> soit le montant du capital restant dû à garantir

### CONTACT

**SIAGI**  
Mlle Claire CIPIERE  
2 Rue Jean-Baptiste Pigalle  
75009 PARIS  
Tel. : 01 48 74 02 02  
Fax : 01 48 74 04 03  
E-mail : ccipiere@siagi.fr  
Internet : www.siagi.com

## Scientipôle Initiative : Prêt d'honneur aux entreprises innovantes en création

### OBJECTIF

L'Association « Scientipôle Initiative » a pour objectif d'accorder des prêts d'honneur, sans intérêt et sans garantie, aux porteurs de projets innovants dans le cadre d'entreprises en création (moins de 3 ans d'existence). Un chargé d'affaires Scientipôle Initiative assure le suivi de l'entreprise (de la détection du projet, jusqu'au terme du remboursement du prêt d'honneur), en mettant à la disposition des créateurs les ressources d'expertise et/ou de conseil nécessaires au bon déroulement du business plan.

### MODALITÉS

Octroi de prêts d'honneur variant de 15 000 à 60 000 € par projet (20 000 € maximum par personne physique), après examen par son comité d'agrément composé d'experts, de consultants financiers et de spécialistes du développement économique.

### PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Ensemble du territoire d'Île-de-France, dont le Val d'Oise.

### CONTACT

#### SCIENTIPOLE INITIATIVE

M. Arnaud PELLOQUIN

Chargé d'affaires pour le Val d'Oise

Mobile : 06 47 00 09 08

E-mail : [arnaud.pelloquin@scientipole-initiative.org](mailto:arnaud.pelloquin@scientipole-initiative.org)

Siège : Scientipôle Initiative  
Campus Universitaire d'Orsay  
Bâtiment 503  
91893 ORSAY Cedex

Tel. : 01 60 19 42 67

Fax : 01 60 19 49 32

E-mail : [accueil@scientipole-initiative.org](mailto:accueil@scientipole-initiative.org)

Internet : [www.scientipole-initiative.org](http://www.scientipole-initiative.org)

# Subventions

	page
Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.)	90
L'Aide régional au maintien d'activités en milieu rural	92

# subventions

## Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.)

### OBJECTIF

Le FISAC est un outil d'accompagnement des évolutions des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services dans des zones rurales ou urbaines fragilisées par les évolutions économiques et sociales (désertification de certains espaces ruraux, développement de la grande distribution, difficultés des zones urbaines sensibles, ...). Il vise en priorité à préserver ou à développer un tissu d'entreprises de proximité.

### BÉNÉFICIAIRES

Différents types de bénéficiaires en fonction des opérations éligibles :

#### 1. Opérations collectives

Elles concernent un ensemble d'entreprises d'un secteur géographique donné, en secteur rural ou urbain.

- **Bénéficiaires** : maîtres d'ouvrage publics uniquement (collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics locaux, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers et de l'artisanat, sociétés d'économie mixte à capitaux majoritairement publics).

Toutefois, des personnes de droit privé (entreprises) peuvent également être bénéficiaires d'une aide répartie dans le cadre des

opérations sous maîtrise d'ouvrage publique.

- **Dépenses éligibles** :

- dépenses de fonctionnement : actions collectives de dynamisation et de valorisation du commerce de proximité (animation, assistance technique, conseil, promotion et investissements immatériels)
- dépenses d'investissement destinées à contribuer à l'implantation et à la modernisation du commerce de proximité, notamment : intérêts des emprunts contractés par les communes dans le cadre de l'exercice du droit de préemption, aides directes aux entreprises (rénovation des vitrines, équipements de sécurisation, aménagements pour personnes handicapées et à mobilité réduite, ...).

#### 2. Opérations individuelles

Elles concernent des entreprises de proximité réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million d'euros HT et implantées en zone rurale (communes de moins de 3 000 habitants).

- **Bénéficiaires** : maîtres d'ouvrage publics ou privés.

- **Dépenses éligibles** :

- dépenses d'investissement destinées à permettre la création, le maintien ou la modernisation

# subventions

d'un commerce de proximité (modernisation de l'appareil productif, aménagement de locaux, équipements de sécurisation, aménagements pour personnes handicapées et à mobilité réduite, acquisition par un maître d'ouvrage public de locaux et aménagement de leurs abords, ...).

### 3. Études

- **Bénéficiaires** : maîtres d'ouvrage publics uniquement.

#### MONTANT ET MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE

Les aides sont attribuées par décision du ministre chargé du commerce. Elles prennent généralement la forme de subventions.

Les versements sont effectués par la caisse nationale du régime social des indépendants (RSI).

#### Montants et taux maxima de subvention :

Le montant des dépenses subventionnables est apprécié hors taxes.

Seuil minimal de dépenses subventionnables : 10 000 €.

**Aide financière maximale pour une même opération** : 2 M€ pour une opération pluriannuelle, 800 000 € pour une opération collective comportant un volet fonctionnement et un volet investissement (400 000 € par volet).

*N.B. : Les taux mentionnés ci-dessous sont des taux maxima et ne donnent donc pas lieu à une application de plein droit. Ils peuvent notamment être modulés en fonction de l'incidence des différentes actions sur les activités commerciales, artisanales et de services.*

### 1. Opérations collectives

#### • Fonctionnement :

- taux normal : 50 %
- taux majoré en ZUS et ZFU : 80 %.

#### • Investissement :

- taux normal : 30 % (taux applicable jusqu'à 800 000 € de dépenses subventionnables, au-delà : taux de 10 %).
- taux majorés pour les opérations en ZUS et ZFU (40 %) et certaines catégories de dépenses (sécurisation, accessibilité, intérêts des emprunts contractés dans le cadre du droit de préemption).
- aides individuelles aux entreprises : montant des dépenses subventionnables limité à 75 000 € par entreprise.

### 2. Opérations individuelles

- taux maximum de 30 %.
- taux majorés pour certaines catégories de dépenses (sécurisation, accessibilité).

### 3. Études

- taux maximum de 50 %.

**N.B. : Les modalités d'intervention du FISAC ont été remaniées en décembre 2008. Pour tout renseignement contacter le service instructeur en préfecture du Val-d'Oise.**

#### CONTACT :

##### PREFECTURE DU VAL D'OISE

Bureau de l'Action Economique et de l'Emploi

Mme Caroline BIROTA

10 Avenue Bernard Hirsch

95010 CERGY PONTOISE Cedex

Tel. : 01 34 20 29 04

Fax : 01 34 24 06 87

E-mail : caroline.birota@val-doise.pref.gouv.fr

Internet : www.val-doise.pref.gouv.fr

# subventions

## L'Aide régionale au maintien d'activités en milieu rural

### OBJECTIF

Favoriser le maintien d'entreprises artisanales en milieu rural ou dans les franges de l'Île-de-France, en accompagnant les entreprises dans leurs efforts de modernisation.

### ÉLIGIBILITÉS

- **Entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers (activité principale artisanale, en cas de double immatriculation) :**

- saines financièrement,
- Installées dans une commune rurale < 3 000 habitants ou en franges franciliennes (canton de Magny en Vexin, Vigny, Marines, Auvers sur Oise, L'Isle Adam, Beaumont sur Oise, Viarmes, Luzarches).

- **Investissements éligibles :**  
minimum 4 600 € HT

### Pour les communes rurales

Achat ou modernisation de matériel professionnel, travaux d'aménagement ou de mise aux normes de locaux d'activités, acquisition ou remplacement de véhicules de tournée.

### Pour les franges franciliennes

Les investissements liés à la modernisation de l'outil de travail et tendant au maintien ou à la création d'emploi.

### MONTANT

20 % du coût HT des investissements dans la limite de 7 700 € en communes rurales. 50 000 € sur 3 ans en frange francilienne.

### CONDITIONS

Le demandeur doit posséder la qualification dans son métier (CAP, BEP, BP) ou justifier de 6 ans minimum d'expérience professionnelle, ainsi que la qualification en gestion (Stage de Préparation à l'Installation dispensé par les CMA).

### CONTACT

#### CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU VAL D'OISE

Service Économique

1 Avenue du Parc

95015 CERGY PONTOISE Cedex

Tel. : 01 34 35 80 44

Fax : 01 34 35 80 48

E-mail : [cma95-eco@cma95.fr](mailto:cma95-eco@cma95.fr)

Internet : [www.cma95.fr](http://www.cma95.fr) / [www.artisan95.com](http://www.artisan95.com)